

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE SECONDAIRE ET
TECHNIQUE MEPST

Projet d'Apprentissage et d'Autonomisation (PAAF)

Financement : Crédit IDA N° 7284-ZR

ZR-PAAF-429261-CS-INDV

**Termes de référence pour le recrutement des Spécialistes Juniors en gestion
environnementale et sociale du projet d'apprentissage et d'autonomisation des
filles (PAAF) pour les provinces de l'Ituri, Sud Kivu, Kasai, Kasai Oriental et
Kasai Central.**

Le/la candidat(e) sera sélectionné(e) selon la méthode de sélection des Consultants Individuels par mise en concurrence ouverte définie à la section 7 du Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs Sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) (version de juillet 2016, Révisée en novembre 2017, août 2018, novembre 2020 et en Septembre 2023)

Juin 2024

I. CONTEXTE

La vision du Gouvernement de la RDC est la construction d'un système éducatif inclusif et de qualité contribuant efficacement au développement national, à la promotion de la paix et d'une citoyenneté démocratique active. En vue de matérialiser cette vision, le Gouvernement s'est doté, en 2015, d'une stratégie globale couvrant l'ensemble du secteur de l'éducation : la Stratégie Sectorielle de l'Éducation et de la Formation 2016-2025 (SSEF). À travers la mise en œuvre des réformes que préconise cette Stratégie, le Gouvernement a pour ambition de (Axe1) Promouvoir un système éducatif plus équitable, au service de la croissance et de l'emploi ; (Axe2) Créer les conditions d'un système éducatif de qualité et (Axe3) Instaurer une gouvernance transparente et efficace.

Le Gouvernement a bénéficié d'un appui financier de la Banque mondiale (BM) pour mettre en œuvre le **Projet d'Apprentissage et d'Autonomisation des Filles**, en sigle *PAAF*, qui, aligné sur les objectifs prioritaires de la SSEF, a pour objectif d'améliorer et de rendre plus sûres et équitables les conditions d'accès aux études, en particulier pour les filles, ainsi que les conditions d'enseignement et d'apprentissage dans les établissements publics d'enseignement secondaire, dans les dix provinces ciblées.

Le projet est placé sous la responsabilité du Ministère de l'Enseignement primaire, secondaire et technique (MEPST) et sera mis en œuvre, avec le soutien d'une équipe de coordination de projet (ECP), dans les provinces ci-après : Kinshasa, Lomami, Kasai, Kasai Central, Kasai Oriental, Nord Kivu, Sud Kivu, Kongo Central, Kwilu, et Ituri.

Le projet comporte quatre composantes principales, à savoir (I) Amélioration de l'accès à des écoles de qualité et adaptées aux filles, (II) Amélioration de la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage pour tous, (III) Gestion, suivi et évaluation du projet et (IV) Intervention d'Urgence contingente (CERC)

Composante 1 : Amélioration de l'accès à des écoles de qualité et adaptées aux filles

Cette composante vise l'amélioration de l'accès à l'école en créant des environnements d'apprentissage de qualité et plus sûrs, en atténuant les obstacles financiers à la participation des filles et en augmentant la proportion d'enseignantes.

Sous-composante 1.1 : Amélioration des environnements d'apprentissage

L'objectif de cette sous-composante est d'accroître l'accès à un environnement d'apprentissage de qualité, adaptés aux filles et inclusifs, notamment pour les enfants réfugiés, déplacés à l'intérieur du propre pays ou vivant avec un handicap. Dans les zones urbaines et rurales les plus pauvres, le projet financera la construction, l'aménagement et l'équipement de 2 600 salles de classe accessibles aux handicapés et respectueuses de l'environnement, y compris des salles de classe-laboratoires pour l'étude des sciences et de la technologie et pour le déploiement des technologies de l'information pouvant être utilisées pour l'enseignement et l'apprentissage dans toutes les matières ; ainsi que des installations d'eau, assainissement et hygiène (WASH) dans 1 260 écoles. Les infrastructures seront construites de manière à atténuer les risques posés par le changement climatique et les dangers naturels, y compris des salles situées à des endroits stratégiques pouvant servir d'abris en cas de crise.

Sous-composante 1.2 : Augmentation de la participation féminine dans l'éducation

L'objectif de cette sous-composante est d'accroître la scolarisation des filles ainsi que la proportion d'enseignantes dans l'enseignement secondaire. Pour cela, le projet financera, dans les conditions définies dans le document de projet (PAD) :

- Des bourses d'études pour les filles fréquentant une école secondaire publique dans la province (Kasaï) ayant le taux de scolarisation secondaire le plus bas. Une partie de la bourse sera versée directement à l'école pour couvrir les frais de scolarité ; le reste sera versé à la mère de l'étudiante ou à la personne responsable d'elle. Dans les districts de la province du Kasaï où un registre social a été établi (dans le cadre du Projet de Stabilisation de l'Est de la RDC pour la Paix (STEP) financé par la Banque), la bourse ne sera attribuée qu'aux filles des ménages les plus pauvres ; là où le registre n'a pas encore été établi, la bourse sera accordée à toutes les filles fréquentant une école secondaire publique. La vérification de la fréquentation sera effectuée par une assistance technique tierce, qui sera contractée dans le cadre du projet.
- Une assistance technique pour établir la liste des filles éligibles au début de chaque année scolaire afin d'identifier le mécanisme financier approprié pour chaque mère/gardienne et de transférer les fonds.
- Des conditions basées sur la performance (CBP) visant à augmenter de 5 000 le nombre d'enseignantes occupant des postes rémunérés par l'État dans les établissements secondaires des cinq provinces cibles.

Composante 2 : Amélioration de la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage pour tous

L'objectif de cette composante est d'améliorer la qualité de l'éducation, en particulier pour les filles, grâce à une meilleure disponibilité et efficacité des ressources et des pratiques d'enseignement et d'apprentissage, à l'engagement des citoyens et à la création d'environnements scolaires sûrs et inclusifs.

Sous-composante 2.1 : Renforcement du programme scolaire, des manuels scolaires et du matériel d'enseignement et d'apprentissage

L'objectif de cette sous-composante est d'augmenter la disponibilité et l'utilisation d'un matériel d'enseignement et d'apprentissage de qualité, abordable et sensible au genre, y compris en format numérique. Pour ce faire, le projet financera une assistance technique pour renforcer les programmes scolaires du premier et deuxième cycle du secondaire, y compris l'intégration des questions liées à la santé sexuelle et reproductive (SSR) dans les matières de base ainsi que le renforcement de l'éducation civique.

Le projet financera, dans les conditions prévues dans le PAD :

- L'élaboration ou l'acquisition, l'impression et la distribution des manuels ainsi que des guides de l'enseignant comportant des plans de cours structurés pour le premier cycle du secondaire (tronc commun) et pour les principales filières de sciences humaines du deuxième cycle du secondaire (scientifique, pédagogique, littéraire et technique), y compris en version numérique. Les manuels seront conformes aux programmes scolaires qui seront mis à jour dans le cadre de ce projet ou qui ont été révisés dans le cadre d'une opération antérieure de la Banque, notamment avec le Projet d'éducation pour la qualité

et la pertinence des enseignements aux niveaux secondaire et universitaire (PEQPESU,).

- L'acquisition, pour chaque école, d'un matériel de stockage approprié pour les manuels scolaires, et fournira aux enseignants et au chef d'établissement des conseils imprimés sur la manière d'utiliser les manuels pour l'enseignement en classe, l'évaluation et les devoirs, et de les distribuer, gérer et conserver afin de prolonger leur durée de vie utile.
- Une assistance technique et un renforcement des capacités d'élaboration de manuels scolaires des auteurs, illustrateurs et opérateurs de publication assistée par ordinateur (PAO) Congolais, en collaboration avec les associations d'éducation et d'édition pertinentes de la RDC.
- L'acquisition en deux phases d'équipements informatiques pour un *Smart Lab* polyvalent dans environ 388 écoles. La première phase d'acquisition concernera une école par district (128 districts au total) dans les cinq provinces principales, chacune d'entre elles fonctionnant comme une École d'excellence (EdE) axée sur l'amélioration de l'efficacité de l'enseignement et de l'apprentissage, notamment par le développement et la fourniture de compétences et de ressources numériques aux enseignants et aux élèves.
- La formation des inspecteurs des cinq provinces principales à l'utilisation de l'outil, ainsi que l'appui logistique à l'exécution d'un exercice de suivi pendant au moins deux ans en vue de déterminer l'adoption et l'utilisation du paquet numérique soutenu par le projet, ainsi que pour identifier les défis et fournir des recommandations de correction de trajectoire qui informeront le déploiement des écoles de la phase 2.
- L'acquisition de matériel informatique pour des salles de classe numériques et (si nécessaire) un système de charge pour chacune des quelque 5 700 écoles secondaires des cinq provinces principales cibles qui ne seront pas équipées d'un *Smart Lab*. L'équipement inclura des appareils numériques et des projecteurs que les enseignants pourront utiliser comme ressource d'enseignement et d'apprentissage. Les appareils seront préchargés avec du contenu comme décrit ci-dessus.

Sous-composante 2.2 : Renforcement de la qualité de l'enseignement

L'objectif de cette sous-composante est de renforcer la qualité des pratiques d'enseignement et d'apprentissage, notamment par le renforcement du dispositif de formation initiale des enseignants et de développement professionnel continu des enseignants (DPCE).

(a) Formation initiale des enseignants.

Le projet financera, dans les conditions prévues et détaillées dans le PAD, des activités liées à cette sous-composante :

- Le projet financera une assistance technique ainsi que des activités consultatives pour mener une évaluation approfondie du secteur de la formation initiale, couvrant entre autres la politique, les budgets et le financement, l'état des institutions de formation initiale, y compris par exemple leur gouvernance, la gestion du personnel, l'infrastructure et l'équipement, et les offres de cours, les inscriptions, et les parcours professionnels des diplômés et les opportunités de travail ; et pour aider le gouvernement à élaborer une stratégie de réforme et de renforcement de la formation initiale des enseignants.
- Sur la base des résultats de cette évaluation, le projet financera des travaux de génie civil, de l'équipement et du matériel pour renforcer les instituts supérieurs pédagogiques (ISP)

dans les cinq provinces ciblées.

- Le projet financera également les différentes activités ci-après :
 - a) La construction et l'équipement d'un Smart Lab (tel que défini dans la sous-composante 2.1) dans ces cinq ISP-EdE. Les cinq ISP seront reliés et travailleront ensemble comme un réseau, l'un des cinq étant désigné comme le collège principal.
 - b) L'équipement du collège principal avec un studio de production vidéo et audio pour la création de contenu pour soutenir le développement professionnel continu en ligne pour les enseignants.
 - c) La formation du personnel clé des cinq ISP-EdEs, y compris le collège principal, sur la façon d'utiliser l'équipement numérique et de développer les capacités de leurs collègues à l'utiliser.
 - d) Une assistance technique, le renforcement des capacités et le matériel pour mettre à jour et aligner les programmes utilisés dans les ISP avec les réformes des programmes tertiaires en cours et avec les programmes secondaires révisés dans le cadre du projet (comme spécifié dans la sous-composante 2.1) ; pour s'assurer que les programmes révisés et les documents associés sont disponibles dans les ISP ; et pour s'assurer que le personnel enseignant dans les ISP (dans les dix provinces cibles uniquement) a les capacités de délivrer ces programmes à leurs étudiants.
 - e) Enfin, dans les cinq provinces ciblées, le projet financera les coûts associés aux stages pratiques pour les étudiantes inscrites dans l'une ou l'autre des filières Lettres et Sciences Humaines ou Sciences naturelles et exactes.

(b) Formation professionnelle continue des enseignants.

Le projet financera, dans les conditions prévues et détaillées dans le PAD, des activités liées à cette sous-composante :

- Le développement et la livraison de paquets et d'activités de renforcement des capacités pour les principaux responsables des Réseaux d'écoles de proximité (REP) dans les dix provinces ciblées du projet.
- La formation, pour chaque REP, d'un inspecteur responsable de la pédagogie ; et dans chaque école membre, du directeur des études et d'un ou deux chefs des unités pédagogiques (CUP).
- La participation des instructeurs de l'institut supérieur pédagogique (ISP) à la formation des membres des REP lorsqu'une des écoles membres est associée à l'ISP pour l'accueil des stages des élèves enseignants (écoles d'application).
- La fourniture, pour chaque REP, d'un appareil numérique pour l'inspecteur formé ; et pour chaque école, un appareil numérique pour un CUP et le directeur des études.
- Une assistance technique et des ateliers pour appuyer l'identification, le développement ou l'adaptation des ressources de soutien pédagogique dans les domaines clés liés aux déficiences qui pourraient être détectées par l'instrument d'observation.

Sous-composante 2.3 : Promotion de l'engagement des citoyens et d'environnements éducatifs sûrs et inclusifs

- L'objectif de cette sous-composante est (i) de renforcer la voix et la participation des

bénéficiaires tout au long de la mise en œuvre du projet ; et (ii) de promouvoir des environnements éducatifs sûrs et inclusifs pour les filles en mettant en œuvre un cadre de redevabilité et de réaction et des mesures de prévention de la violence contre les enfants dans les écoles. L'engagement des citoyens est intégré dans la conception du projet à travers trois interventions. Le Projet financera une assistance technique pour soutenir le suivi participatif des activités de renforcement des capacités et un équipement numérique pour permettre aux membres de chaque communauté scolaire bénéficiaire de suivre et fournir un retour d'information sur les activités du projet et le fonctionnement des écoles ;

- Le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) mis en place dans le cadre du projet PERSE, en l'étendant pour en faire un service de règlement des plaintes (SRP) à l'échelle du secteur ;
- La mise en place d'une structure de back-office SRP, l'assistance technique, les activités de renforcement des capacités, le matériel et l'équipement, et la mise à niveau de la plateforme Allô École ;
- Des campagnes de communication et de sensibilisation pour s'assurer que les bénéficiaires ont accès aux informations sur le projet et savent comment soumettre une plainte ou un retour d'information sur les interventions du projet, en utilisant le SRG ou les mécanismes de suivi participatif.

En ce qui concerne le cadre de redevabilité et de réaction à la violence basée sur le genre (VBG) et à l'exploitation et abus sexuels/harcèlement sexuel (EAS/HS), le projet s'inspirera des mesures d'atténuation des risques, de prévention et de réaction à l'EAS/HS développées et mises en œuvre dans le cadre du projet PERSE et financera six séries d'activités :

- Les activités visant à garantir la signature et la compréhension du code de bonne conduite (CdC) par l'ensemble du personnel et des travailleurs impliqués dans les activités du projet ainsi que par tous les enseignants des écoles secondaires soutenues par le projet ;
- Une assistance technique et le renforcement des capacités pour soutenir l'élaboration et l'approbation d'un cadre de redevabilité et de réaction détaillant la manière dont les plaintes EAS/HS seront transmises au soutien approprié et vérifiées ;
- L'assistance technique, le renforcement des capacités, le matériel et le soutien opérationnel pour assurer le fonctionnement des procédures centrées sur les survivants pour le traitement des plaintes d'EAS/HS ;
- Le renforcement continu des capacités des points focaux féminins EAS/HS des bureaux des PROVED et sous-PROVED (déjà désignés dans le cadre du Projet d'urgence pour l'Équité et le Renforcement du Système Educatif (PERSE)), ainsi que des points focaux qui seront désignés dans chacune des écoles secondaires des cinq provinces ;
- Des campagnes de communication au niveau des écoles et des communautés sur les normes de conduite, les moyens de déposer des plaintes et la manière d'accéder aux services de soutien aux survivants des VBG ;
- L'appui technique et la formation des opérateurs d'Allô École chargés de recevoir les rapports d'incidents EAS/HS et d'opérer les premiers aiguillages vers les prestataires de services ou le MGP pour la suite des opérations.

Composante 3 : Gestion, suivi et évaluation du projet

L'objectif de cette composante est de veiller à ce que les capacités et les systèmes soient en place pour assurer la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage dans le secondaire et atteindre les résultats du projet tout en adhérant à la gestion E&S et exigences de l'entreprise. La composante financera les conseils, l'assistance technique et le soutien au renforcement des capacités des institutions chargées de la mise en œuvre pour atteindre les objectifs du projet, y compris l'assistance technique et les communications pour soutenir la réalisation des CBP. Elle financera les coûts d'exploitation du projet, y compris les coûts de personnel associés à l'embauche/au détachement de personnel et à la contractualisation de l'AT pour l'équipe de coordination du projet (ECP), l'équipement, les coûts de supervision et les coûts d'exploitation supplémentaires des départements/services du MEPST associés au travail du personnel ou de l'AT travaillant à la mise en œuvre du projet. Le projet financera également les activités de suivi, d'évaluation et d'établissement des rapports. Cela comprendra une évaluation des *Smart Labs* et des salles de classe numériques ; le rapport coût-efficacité des bourses d'études (sous-composante 1.2), en comparant l'impact entre les districts avec et sans registre social ; ainsi qu'un soutien à l'évaluation d'impact d'un essai de contrôle randomisé (ECR) des interventions du projet, menées par DIME.

Composante 4 : Intervention d'Urgence contingente (CERC)

Une CERC sans frais sera intégrée conformément à la politique de financement des projets d'investissement (FPI) de la Banque mondiale (paragraphes 12 et 13) pour les projets en situation urgente de besoin d'assistance ou de contraintes de capacité. Cela permettra une réaffectation rapide du financement du projet en cas de catastrophe naturelle ou d'origine humaine ou de crise qui a causé, ou est susceptible de causer de façon imminente, un impact économique et/ou social négatif majeur.

II. NORMES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES APPLICABLES AU PROJET

Ce projet sera exécuté conformément aux normes environnementales et sociales (NES) de la Banque Mondiale

Au vu de l'évaluation environnementale et sociale du projet, neuf (9) des dix (10) NES ont été jugées pertinentes et susceptibles d'être déclenchées dans le cadre de la mise en œuvre du projet PAAF.

Il s'agit notamment de :

NES	Intitule	Applicable	Non applicable
N°1	Évaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux	Oui	
N°2	Emploi et conditions de travail	Oui	
N°3	Utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la pollution	Oui	
N°4	Santé et sécurité des populations	Oui	
N°5	Acquisition de terres, restrictions à l'utilisation de terres et réinstallation involontaire	Oui	

N°6	Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles biologiques	Oui	
N°7	Peuples autochtones / communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées	Oui	
N°8	Patrimoine culturel	Oui	
N°9	Intermédiaires financiers		Non
N°10	Mobilisation des parties prenantes et information	Oui	

III. MODALITES INSTITUTIONNELLES DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DU PAAF

Le MEPST est responsable en dernier ressort de la réalisation des objectifs du projet et de la supervision, du suivi et de l'évaluation des activités du projet avec le soutien de l'ECP. Il est également responsable de la gestion globale du projet et de l'orientation de l'ECP, ainsi que des directions et unités techniques du MEPST qui seront chargées de mettre en œuvre les activités du projet dans le cadre de leurs missions fonctionnelles. Pour la sous-composante 2.2 (a) uniquement, le MESU sera responsable de la gestion globale et de l'orientation de l'ECP pour les activités liées aux ISP, et veillera à ce que les ISP mettent en œuvre les activités qui les concernent. Les directions et unités techniques du MEPST ayant des responsabilités de mise en œuvre, ainsi que les ISP, travailleront en étroite collaboration avec l'ECP.

Au niveau national, le Secrétaire Général (SG) du MEPST est responsable de la coordination régulière et globale du projet. L'ECP aide le SG à coordonner et à faciliter la mise en œuvre des activités du projet par les directions et services techniques du MEPST. L'ECP sera dirigée par un Coordonnateur délégué qui rendra directement compte au SG. Le Coordonnateur délégué aura la responsabilité générale, déléguée par le SG, de la supervision et de la coordination quotidiennes des activités du projet, notamment en facilitant les discussions et la coordination entre les ministères et les directions/services du MEPST. L'ECP sera également constituée d'une assistance technique en appui aux Directions et Services de l'administration responsables des composantes du PAAF.

Au niveau provincial, le projet aura des équipes provinciales principalement dans les provinces de l'Ituri, Sud Kivu, Kasai, Kasai Central et Kasai Oriental. Ces provinces sont celles qui seront bénéficiaires des travaux de génie civil.

Ainsi, le Projet PAAF se propose de recruter, comme des membres des équipes provinciales **5 (cinq) Consultants Spécialistes juniors en gestion des risques environnemental et social** qui auront pour responsabilités : l'organisation, la mise en œuvre et le suivi de l'ensemble des activités du projet prenant en compte les aspects environnementaux et sociaux et les mesures de gestion et contrôle des risques environnementaux et sociaux agréés dans le Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES) du projet dans leurs provinces respectives..

IV. PRINCIPALES MISSIONS ET TACHES DU CONSULTANT OU DE LA CONSULTANTE

Sous la supervision des spécialistes principaux en développement social et gestion environnementale, le (la) spécialiste junior provincial (e) en **gestion des risques environnemental et social** travaillera en étroite collaboration avec le/la spécialiste junior en VBG, le spécialiste junior en génie civile et l'ensemble des Services de la division provinciale y compris les différentes parties prenantes impliqués dans la mise en œuvre du PAAF au niveau provincial.

De façon générale, la mission du (de la) Spécialiste junior provincial(e) en gestion des risques environnementaux et sociaux est de (i) superviser la mise en œuvre technique de tous les outils de gestion environnementales et sociales en général, dans les communautés bénéficiaires, en particulier, la valorisation de la main d'œuvre locale et la protection des communautés riveraines, (ii) garantir l'atteinte des résultats de la conformité environnementale et sociale, en appliquant une stratégie ambitieuse, une planification proactive et une gestion rigoureuse des activités au niveau de la province d'affectation, (iii) assister l'équipe PAAF de sa province d'affectation dans la recherche de solutions pratiques aux défis de mise en œuvre du projet dans le domaine qui est le sien.

De façon spécifique, le/la spécialiste junior provincial (e) en sauvegardes environnementales et sociales aura pour tâches de :

a) Sur le plan technique :

- Conseiller le bureau provincial du projet sur toutes les questions environnementales et sociales ;
- Veiller à l'application des prescrits des instruments de sauvegardes environnementales et sociales élaborés dans le cadre du PAAF notamment : (i) le Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES), (ii) le Cadre de Planification en faveur des Populations Autochtones (CPPA), (iii) le Cadre de Politique de Réinstallation (CPR), (iv) le Plan de Mobilisation des Partie Prenantes (PMPP), (v) les Procédures de Gestion de la Main d'œuvre (PGMO) et (vi) le Mécanisme de Gestion de Plaintes (MGP) ;
- Assurer la supervision et le suivi du processus de préparation et mise en œuvre des outils de gestion E&S spécifiques aux sous-projets (PGES, PAR, PPA, EIES, etc.) ;
- Participer à la conception et à la mise en place du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP), incluant des procédures relatives au traitement des cas VBG et le protocole de réponse avec les outils y afférents, et assurer son bon fonctionnement tout le long de la mise en œuvre du projet au niveau provincial ;
- Garantir la prise en compte des mesures de mitigation et de contrôle environnementales et sociales dans la mise en œuvre des chantiers exécutés par le projet au niveau provincial en respectant la hiérarchie de contrôle prévue dans le CES de la banque Mondiale ;
- Faire la vérification/contrôle de tous les screening environnementaux et sociaux faits par les enquêteurs ;

- Appuyer l'Expert(e) en Violences Basées sur le Genre (EVBG) tout cas de Violences Basées sur le Genre (VBG), d'Exploitations et Abus Sexuels (EAS) et d'Harcèlements Sexuels (HS) pendant l'exécution des activités du projet au niveau provincial ;
- Appuyer l'expert(e) junior en VBG/EAS/HS à la conception, l'organisation et l'alimentation de la base de données des incidents, tout en assurant le traitement éthique et confidentiel de toutes les données collectées relatives aux incidents de VBG/EAS/HS et le référencement des cas d'EAS/HS liés aux activités du projet aux services de prise en charges à travers le MGP ;
- S'assurer de la mise en place et bon fonctionnement du MGP conformément au MGP contenu dans le PMPP au niveau de chaque site d'intervention du Projet situés dans sa province d'affectation ;
- Relever les Non-Conformité au niveau des chantiers des travaux dans le cadre de ses missions de suivi environnemental et social, et proposer un Plan de Mise en Conformité (PMC) ;
- Veiller à la mise en œuvre effective des outils de gestion environnementale et sociale notamment les EIES/PGES, CPPA/PPA, CPR/PAR afin de prendre en compte des intérêts des populations vulnérables ou défavorisées, telles que les femmes, les jeunes, les personnes de troisième âge, les déplacés, les communautés indigènes et les personnes vivant avec handicap, les peuples autochtones etc. dans l'ensemble des activités mise en œuvre dans le cadre du projet PAAF et en particulier dans la composition et le fonctionnement des différents organes et instances de gouvernance et de concertation, dans l'appui à la promotion des activités du PAAF ;
- Assurer d'autres tâches lui confié(e) par la hiérarchie dans le cadre de son travail.
- Conduire des inspections environnementales et sociales hebdomadaire dans les sites de opérations et proposer des actions correctives pour les déviations révélées.
- Intervenir en urgence en cas d'incidents/Accidents environnementaux et faire le rapport à la hiérarchie endéans 24hr.
- Veiller à la mise à jour des registres d'incidents et accidents, de registres de non conformités ainsi que leurs actions correctives.

b) En matière de suivi et coordination :

- Elaborer les Plans de Travail Opérationnels (PTO) trimestriels liés à son poste ;
- En collaboration avec l'expert provincial en génie civil et l'expert(e) junior (e) en VBG/EAS/HS, assurer le suivi des indicateurs (qui seront élaborés par les experts aux niveau national) de performances environnementales et sociales des chantiers ;
- Aider l'équipe provinciale du PAAF de répondre à toute demande de données sur le projet émanant de la Coordination Générale en matière environnementale et sociale ;
- Participer à la préparation et aux missions de supervision des aspects de sauvegardes environnementales et sociales et prendre les dispositions nécessaires pour la mise en œuvre des recommandations ;

- Accompagner les consultants individuels et bureaux d'études dans l'élaboration des outils de gestion environnementale et sociale des travaux ;
 - Accommoder et faciliter les missions de contrôle et leur fournir des renseignements ou réponse aux questions liées aux aspects Environnementaux et sociaux.
- e) **En matière de renforcement de capacités :**
- Identifier le besoin des formations en gestion et sociales à dispenser pour les différentes parties prenantes y compris les travailleurs ;
 - Elaborer un plan de formation et assurer l'organisation des formations identifiées ;
 - L'évaluation de niveau des connaissances ou de maîtrise de la matière dispensée (Procédures de gestion E&S, instructions du travail, etc.) a travers de PTO (Planned Task Observation)
 - Inductions à donner aux visiteurs et autres agents en mission dans le site sous ses responsabilités.
- d) **En matière de reportage :**
- Produire dans le délai prescrit les rapports mensuels et trimestriels d'activités en collaboration avec l'expert(e) junior en VBG/EAS/HS (suivant un canevas à développer);
 - Assister le Spécialiste en Sauvegardes Environnementales (SSE) et le Spécialiste en Développement Sociales (SDS) principaux dans la production des rapports trimestriels, semestriels et annuels des activités ;
 - Produire les rapports circonstanciels en cas d'incident ou d'accident et les transmettre immédiatement (au plus tard dans les 24hr) à la Coordination Nationale ;

V. RÉSULTATS ATTENDUS

L'organisation, la mise en œuvre et le suivi de l'ensemble des activités du PAAF au niveau provincial tenant compte des exigences environnementales et sociales et des priorités des populations locales et groupes-cibles spécifiques du PAAF, surtout les populations vulnérables (femmes, jeunes, personnes de troisième âge, personnes déplacées, communautés indigènes (Peuples autochtones), personnes vivant avec handicap) sont assurées avec efficacité.

VI. INDICATEURS DE PERFORMANCE

- 1) Nombre de rapports de suivi des mesures de gestion E&S – Seuil : Au moins un rapport par mois ;
- 2) Nombre de plaintes reçues et traitées dans le MGP, – Seuil : Traitement de 80% des plaintes dans un délai de 30 jours ;
- 3) Effectivité de la sélection environnementale et sociale (screening) des activités du PAAF – Seuil : Taux d'achèvement de 100% pour toutes les activités sélectionnées ;
- 4) Mise en œuvre des outils de gestion environnementale et sociale des travaux (EIES/Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES), Plan d'action de réinstallation (PAR), Plan en faveur des Populations Autochtones (PPA) et Procédures de Gestion de la main d'œuvre élaborés par le projet PAAF– Seuil : Assurer le suivi de mise en œuvre de 100% des outils de gestion des aspects environnementaux et sociaux requis ;
- 5) Respect du calendrier de mise en œuvre des activités environnementales et sociales conformément aux clauses environnementales intégrée dans les DAO et/ou DDC - Seuil : 100 % de Réalisation des actions et respect des considérations E&S intégrées des DAO

et/DDC ;

- 6) Effectivité des rapports mensuels et trimestriels du suivi environnemental et social– Seuil : Rapports mensuels et trimestriels avec un taux de réalisation de 90% des objectifs.

VII. PROFIL DU/DE LA CONSULTANT(E)

Les **compétences requises** sont :

- Être détenteur d'un diplôme d'au moins Bac + 5 en sciences de l'environnement, gestion des ressources naturelles, sciences sociales, sciences agronomiques, anthropologie ou sciences économiques avec un domaine similaire ;
- Avoir une expérience professionnelle globale de 5 ans minimum avec une expérience d'au moins trois (3) ans dans le domaine de l'évaluation environnementale et sociale
- Avoir une expérience prouvée d'au moins trois (3) ans dans le suivi de mise en œuvre des instruments et outils de gestion environnementale et sociale (EIES, PGES, PAR, PMPP, PPA, PGMO, etc.).
- Démonstré une expérience dans la sensibilisation et la formation communautaire.
- Avoir une connaissance du cadre environnemental et social (CES) de la Banque mondiale.
- Avoir une connaissance sur la biodiversité et conservation de la nature ;
- Avoir une bonne Maîtrise des outils informatiques de base.
- Disposer de qualités de leadership avec de bonnes capacités de communication et de relations interpersonnelles ;
- Être dynamique, prêt à aller sur le terrain avec les équipes et à la rencontre des bénéficiaires et communautés, et avoir une très forte motivation pour une mission compliquée dans un environnement difficile ;
- Avoir une bonne maîtrise des outils de gestion et prévention des conflits sociaux est exigée ;
- Avoir une bonne capacité d'analyse, de rédaction et de synthèse.
- Avoir une bonne maîtrise du français. La connaissance des langues nationales (lingala, swahili, kikongo et tshiluba) serait un atout ;
- Avoir une expérience ou connaissance des procédures de la Banque mondiale.
- Connaissance en ISO14001 :2015 et 45001 :2018
- Formation en identification des risques HSE et investigation des accidents et incidents.
- Avoir une expérience dans le suivi de mise en œuvre des Plan d'hygiène, santé et sécurité au travail dans un projet d'infrastructures serait un atout.

LES CANDIDATURES FEMININES SONT PARTICULIEREMENT ENCOURAGÉES.

Les compétences techniques et l'expérience sont cruciales, mais les attitudes et le savoir-être (soft skills) sont également indispensables pour exceller dans un poste de consultant junior en sauvegardes environnementales et social.

Voici quelques éléments supplémentaires :

Attitudes et Savoir-être :

- **Empathie et Sensibilité Sociale** : Étant donné que le poste concerne des questions sociales et de genre, une sensibilité aux besoins et aux défis des différentes communautés est essentielle.
- **Éthique Professionnelle** : La capacité à agir de manière éthique et à maintenir la confidentialité lors du traitement de données sensibles ou de situations délicates est non négociable.
- **Proactivité** : Un esprit d'initiative et la volonté de résoudre les problèmes de manière proactive est nécessaire pour la réussite de la mission
- **Compétences en Communication** : La clarté dans la communication écrite et orale est primordiale, notamment pour l'évaluation des impacts sociaux et la sensibilisation.
- **Capacité à Écouter** : Être un bon auditeur permet non seulement de comprendre les besoins de la communauté, mais aussi de faciliter la médiation et la résolution de conflits.
- **Travail en Équipe** : La capacité à travailler en synergie avec divers acteurs est cruciale, surtout dans un environnement multidisciplinaire.
- **Adaptabilité Culturelle** : Être capable de s'adapter et de respecter différentes cultures et normes environnementales et sociales
- **Leadership Positif** : Être un leader inspirant peut aider à motiver une équipe et à atteindre les objectifs avec succès.

VIII. LIEU ET DURÉE

Les spécialistes Juniors en sauvegardes environnementales et sociales seront basés au niveau des chefs-lieux des cinq (5) provinces ciblées à savoir Bukavu, Bunia, Tshikapa, Kananga et Mbuji-Mayi en République démocratique du Congo.

Les Spécialistes Juniors en sauvegardes environnementales et sociales seront recrutés pour une période d'un an, renouvelable chaque année durant la durée du projet, sous réserve d'une évaluation annuelle satisfaisante des performances. Les personnes recrutées seront soumises à une période probatoire initiale de 6 (six) mois.

IX. PROCESSUS DE SÉLECTION ET DE RECRUTEMENT

Les Consultants spécialistes juniors en sauvegardes environnementale et sociales seront sélectionnés selon la méthode de Sélection des Consultants Individuels définie à la Section 7 du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant de la Banque mondiale le financement de programmes d'investissement » du mois de juillet 2016, version révisée en novembre 2017, en août 2018, en novembre 2020 et en septembre 2023 et conformément aux critères exigés au regard des présents termes de référence.

Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions des paragraphes **3.14, 3.16 et 3.17** du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant de la Banque mondiale le financement de programmes d'investissement » du mois de juillet 2016, révisée en septembre 2023 (Règlement de Passation des Marchés relatives aux règles de la Banque Mondiale en matière de conflits d'intérêts) sont applicables.

X. CONDITIONS DE TRAVAIL

- Le consultant aura un bureau au niveau provincial pour lui permettre de bien mener sa mission ;
- Le consultant bénéficiera d'une rémunération négociée à charge du Projet ;
- Le projet mettra à la disposition du Consultant les moyens logistiques nécessaires à l'exercice de sa mission.